

SEANCE DU 28 AOUT 2019

**20 Heures 30**

**=====**

**Présents** : VALADOUR Jean-Pierre, TAUTOU Bernadette, NALDO Serge, LEYMARIE Hervé, BUISSON Jacqueline, MANOUX Gérard, MARCHAND Pascale,

**Absents excusés** : VERNEJOUX Ludovic

**Absents** : LEBRANCHU Sophie, DE SOUSA Séverine

### **1- Avis sur le projet du PLUI de la communauté de commune de Ventadour Egletons Monédières**

M. le Maire rappelle que le conseil communautaire a prescrit l'Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal le 14 décembre 2015.

Par ailleurs, il rappelle également que le projet a été mis à disposition de chaque personne voulant s'en saisir et y apporter amendement. Il informe le Conseil Municipal que le projet de PLUI proposé est consultable sur le site internet de la Com Com et sur celui de la commune.

Après validation par l'ensemble des communes de la Com Com l'enquête publique sera ouverte.

Lecture faite de la délibération, le conseil municipal donne un avis favorable à ce projet.

### **2- RPQS de l'Assainissement collectif, le SPANC, les Ordures Ménagères et l'eau potable**

***Assainissement collectif*** : M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif (RPQS). Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation du rapport 2018, le Conseil Municipal, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Champagnac.

***Le SPANC*** : M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif (RPQS). Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation du rapport 2018 établi par la Com Com de Ventadour Egletons Monédières, le Conseil Municipal, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

***Les Ordures Ménagères*** : Après présentation du rapport 2018 établi par le service des Ordures Ménagères de la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières, le Conseil Municipal, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de ramassage des déchets.

***Le Syndicat du Morel*** : Après présentation du rapport 2018 établi par le syndicat des eaux du Morel, le Conseil Municipal, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de distribution de l'eau potable.

### 3- Questions diverses

- Dates des festivités :
  - Le bar sera ouvert le vendredi 25 octobre
  - Le repas des aînés se déroulera le samedi 30 novembre
  - L'arbre de Noël aura lieu le dimanche 15 décembre à 15h30
  - Les vœux du maire seront prononcés le samedi 11 janvier
  
- Serge Naldo informe le Conseil que le boulanger de Marcillac la Croisille souhaite rencontrer le Maire afin de discuter sur la possibilité d'établir une tournée dans le Bourg et les villages de Champagnac.
  
- Gérard Manoux informe le Conseil que des administrés l'ont sollicité pour poser des miroirs de sécurité aux carrefours entre la Noaille et la Boissière sur la départementale. Monsieur le Maire fait la même suggestion pour le village de Sevezergue.
  
- Monsieur le Maire propose d'acheter un rétro projecteur pour l'usage des associations et de la mairie.
  
- Hervé Leymarie suggère de remplacer le container à ordures ménagères au Châtaignier. Monsieur le Maire contactera la Com Com afin de procéder au changement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

LE CONSEIL MUNICIPAL